



Crédit Mutuel

Alliance Fédérale

Partenaire avec la Caisse de Crédit Mutuel de DRAVEIL SEINE SENART

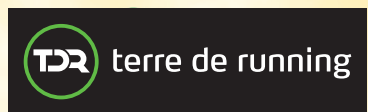


DIMANCHE 21 AVRIL 2024

A DRAVEIL EN FORÊT DE SÉNART

10 km - 21,1 km - 1000 m enfants

avec meneurs d'allure



Nouveau !

Site d'inscription :
<https://www.klikego.com/inscription/48eme-balade-des-chenes-dantan-2024/>

avec



Deux VTT à gagner
et ravitaillements offerts

avec



www.expressmarche.com

**COLLATION
SALÉE OFFERTE
A L'ARRIVÉE**

chez

JANIAUD TRAITEUR



BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTIE RÉSERVÉE

N° DE DOSSARD

Ce bulletin est à adresser à Christophe Diouron - 16, rue des Iris, 91270 Virgineux-sur-Seine ou à déposer chez Draveil Photo Numérique - 131, bd du Général de Gaulle à Draveil avant le jeudi 18 avril 2024 (cachet de la poste).

Le dossard est à retirer le samedi 20 avril de 14 h à 17 h ou le dimanche 21 avril de 7 h 30 à 8 h 30 pour le semi-marathon et la marche nordique et jusqu'à 9 h 30 pour le 10 km à l'Espace Janiaud - 35, rue de l'Industrie à Draveil.

PARTIE RÉSERVÉE

DISTANCE

21,1 km *Challenge Nature Essonne*

9h

20 €

22 €

25 €

1000 m débutants et poussins (*)

9h 10

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT

1300 m benjamins et minimes (*)

9h 20

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT

10 km *Challenge Nature Essonne*

10h 05

17 €

19 €

22 €

(*) **Enfants obligatoirement accompagnés d'un adulte. Ouverte aux enfants nés de 2009 à 2017 inclus.**

N° de licence 2024 FFA :

Club :

(a) TARIF 1 jusqu'au 21 mars 2024.

(b) TARIF 2 du 22 mars au vendredi 19 avril 2024.

(c) TARIF 3 du samedi 20 et dimanche 21 avril 2024.

POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, ELLE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉE :

Signature obligatoire

1) du règlement correspondant à la distance, par CB sur le site Klikego ou par chèque libellé à l'ordre de l'A.C. Draveil.

2) pour les non-licenciés, d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant "apte à athlétisme ou course ou marche nordique en compétition".

3) pour les licenciés, d'indiquer votre n° de licence sur le site Klikego.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ. Date :

Nationalité :

Sexe : Homme Femme

Garçon Filles

Catégorie :

Année de naissance :

E-mail* :

Téléphone* :

*Renseignements utiles destinés à nous permettre de vous joindre rapidement, en cas de besoin.

Ravitaillement tous les 5 km.

Départ et arrivée :

Espace Janiaud - 35, rue de l'Industrie - 91210 DRAVEIL

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course sur le site de l'A.C. Draveil et en accepte toutes les clauses.

Site d'inscription : www.klikego.com



Site du club : www.ac-draveil-athletisme.com



RÈGLEMENT

Dimanche 21 avril 2024

Article 1 – ORGANISATEURS

La Balade des Chênes d'Antan est organisée par l'Athletic Club de Draveil.

Elle aura lieu, cette année encore, en collaboration avec la Mairie de Draveil, le Crédit Mutuel, Janiaud Traiteur, Intermarché Draveil, Draveil Photo Numérique, Terre de Running, la MAIF et avec l'autorisation de l'Office National des Forêts.

Article 2 – PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes, licenciés et non licenciés, de nationalité française ou étrangère, à partir de la catégorie Cadet pour le 10 km et Junior pour le semi-marathon.

Article 3 – SANTÉ DES SPORTIFS

Conformément à la loi n°99-223 du 23/3/99, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage :

- Chaque concurrent non licencié devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied ou à la marche nordique en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
- Chaque concurrent ayant une licence autorisant la course à pied ou la marche nordique.

Article 4 – SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par UMPS 91 (Unité Mobile de Premiers Secours).

Article 5 – RESPONSABILITÉ DES COUREURS

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

Article 6 – AUCUN TRANSFERT D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable, en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 7 – RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les organisateurs et coureurs non licenciés sont couverts par une police d'assurance prise auprès de AIAC Courtage. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Article 8 – DROIT D'IMAGE - CLASSEMENT

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de ces courses, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à faire figurer leur nom dans les classements parus sur internet.

Article 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.

Article 10 – RÉCOMPENSES

L'Athletic Club de Draveil récompensera les 5 premiers scratch filles et garçons et le 1^{er} de chaque catégorie, dans les 2 épreuves, semi-marathon et 10 km.

48^e Balade des Chênes d'Antan - Dimanche 21 avril 2024



TIRAGE AU SORT



2 VTT offerts
par notre partenaire

Intermarché
SUPER

DRAVEIL

à gagner en courant
avec le tee-shirt

“La Balade 2024”

– Tirage effectué à 12 h 00 –



94-96, bd Henri Barbusse
91210 DRAVEIL
Tél. : 01 69 40 22 22

Ouvert du lundi au samedi
de 8 h 30 à 20 h et le dimanche
de 8 h 30 à 12 h 30

LIVRAISON A DOMICILE



VOS COURSES EN LIGNE

À PRIX B@S

OÙ VOUS VOULEZ,
QUAND VOUS VOULEZ...

leDRIVE
Intermarché

NOUVEAU SERVICE
www.intermarche.com

RETROUVEZ LE PLAISIR DES COURSES... EN LIGNE.